

2025-2026

BULLETIN D'INFORMATIONS



CERCLE SCOLAIRE DE LA BASSE-VEVEYSE



CONTENU

Le mot du directeur	2
Buts de l'école et cours particuliers	3
1H et 2H.....	3
3H à 8H.....	3
Les classes	4
Horaires des classes.....	5
Classes de 1H et 2H.....	5
Classes de 3H à 8H	5
Rentrée des classes	5
Enseignement alterné pour les 3H et 4H	5
Education physique / Gymnastique / Piscine.....	6
Incapacité gym/piscine	6
Fournitures scolaires et matériel obligatoire.....	7
Adresses et téléphones utiles.....	8
Vacances et congés / Calendrier scolaire.....	9
Absences, dispenses et demandes de congé.....	9-10
Transports / Bus.....	11
Trajet pour l'école.....	12
Pedibus	13
Vie scolaire.....	14
Service médical et dentaire	18
Accueil extrascolaire (AES) de la Basse-Veveyse	19
Conseil des parents.....	20
Services auxiliaires scolaires (SLPP-GV)	21
Mot de la Police cantonale	22
Mot de la brigade des mineurs	23
SPOLOE	24
Animation Jeunesse Veveyse (AJV).....	25
Pro Junior	26
Bibliothèque – Ludothèques.....	27
Que faire lorsqu'on est infesté de poux ?.....	28
Quelques liens	32
Abréviations utiles	34

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »
— Nelson Mandela

Juin 2025

Chers parents,

Alors que nous pensons déjà à la nouvelle année scolaire, je souhaite vous remercier chaleureusement pour votre collaboration et votre engagement tout au long de l'année écoulée. Votre soutien a été précieux et a grandement contribué à la réussite et à l'épanouissement de vos enfants.

Notre établissement accueille à la rentrée prochaine près de 630 élèves, un effectif en hausse qui s'inscrit dans le développement de notre région, reflet de sa qualité de vie et de son attractivité croissante. Pour répondre à cette augmentation et garantir les meilleures conditions d'apprentissage, une nouvelle classe a été ouverte. Cela nous permettra de mieux répartir les effectifs et d'assurer un suivi pédagogique de qualité.

Nous aurons également le plaisir de poursuivre le projet des Pacificateurs, lancé en 2024-2025. Ce dispositif permet à des élèves de 8H sur Attalens et de 6H sur Remaufens, formés à cet effet, d'intervenir pendant les récréations pour soutenir leurs camarades : aider dans de petites tâches, consoler ou encore faciliter la résolution de petits conflits. Ce rôle valorisant s'inscrit dans une démarche plus large de promotion du vivre-ensemble, soutenue en classe par un travail sur les émotions et l'utilisation du message clair, un outil de communication bienveillante partagé par tous.

Je suis convaincu que la communication entre l'école et les familles est un pilier essentiel pour accompagner au mieux chaque élève dans son parcours. C'est ensemble, dans un climat de confiance et d'écoute, que nous pourrons relever les défis de cette nouvelle année.

Je vous souhaite une belle pause estivale et une année scolaire riche en découvertes, en apprentissages et en réussites pour vos enfants.

Bien cordialement,

Michael Dayer
Directeur du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse



BUTS DE L'ÉCOLE ET COURS PARTICULIERS

LS Art. 2 : L'école assume une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Elle seconde les parents dans leur responsabilité éducative.

1H ET 2H

C'est un lieu d'accueil destiné à développer l'**autonomie et la socialisation** des enfants. Elle prépare l'enfant à l'entrée en école primaire, par exemple par le biais d'activités langagières, de mathématiques ou de motricité fine. De la documentation pouvant aider les parents à préparer au mieux la rentrée des enfants se trouve sur notre site internet <https://ecole-basse-veveyse.ch/entree-futurs-1h/>.

Durée : 2 ans, pour les enfants ayant 4 ans révolus le 31 juillet. Aucune dérogation n'est possible pour une entrée anticipée. En revanche, lorsque les parents estiment que la maturité de leur enfant n'est pas suffisamment développée ou que son parcours de vie ou sa santé ne lui donne pas la possibilité d'assumer une entrée en scolarité à 4 ans, ils ont la possibilité de reporter l'entrée d'une année. Pour connaître les conditions et démarches, veuillez prendre contact avec le directeur du Cercle Scolaire, M. Michael Dayer.

3H À 8H

La scolarité « primaire » est composée de 3 parties d'une durée de 2 ans chacune. Cela permet à l'enfant de disposer de plus de temps pour progresser dans ses apprentissages.

Durée : 6 ans, pour les enfants ayant 6 ans révolus le 31 juillet.

LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET (SUR) TEXTILES (ACM ET ACT)

Ces activités permettent à l'enfant de développer son imagination, sa motricité tout en permettant de découvrir les bases de certaines techniques créatrices.

LES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Ils contribuent à un développement physique et à une certaine aisance corporelle.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ET CONFESSIENNEL

Conformément à l'article 64 al. 4 de la Constitution cantonale et l'article 23 de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS), l'école obligatoire met un temps à disposition des Eglises et communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel. L'Eglise catholique-romaine et l'Eglise réformée disposent ainsi pour leur enseignement en 1-2H de cinq moments œcuméniques par année et en 3-11H d'une heure de cours par semaine.

Les élèves appartenant à ces deux confessions fréquentent donc d'office le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les parents qui le souhaitent peuvent déclarer par écrit que leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel. Les élèves dispensés restent sous la responsabilité et la surveillance de l'école (art. 42 al. 4 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, RLS). La déclaration de dispense est disponible auprès de l'enseignant-e ou auprès de la direction de l'école. Ce formulaire (F131) est valable pour toute la scolarité.

Les élèves d'autres confessions peuvent fréquenter les cours d'enseignement religieux confessionnel catholique-romain ou réformé. Les parents qui le souhaitent en informent par écrit l'enseignant-e de leur enfant.



LES CLASSES

Classe(s)	Site	Bâtiment	Etage	Enseignant(s)-Enseignante(s)
1H-2H A	Attalens	Le Mouton	1 ^{er} étage	Marie-Laure Colliard Edit Stierli
1H-2H B	Attalens	Le Mouton	1 ^{er} étage	Audrey Buchs Amélie Girardin
1H-2H C	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Emilie Grandjean
1H-2H D	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Joëlle Dumon Irène Gelmo
1H-2H E	Attalens	Les Roses	Rez inférieur	Marlyse Genoud Irène Gelmo
1H-2H F	Remaufens	Le Soleil	Rez inférieur	Angélique Blanc Edit Stierli
1H-2H G	Remaufens	Le Soleil	Combles	Mireille Pauchard Pauline Torche
1H-2H I	Attalens	Le Mouton	1 ^{er} étage	Charlène Fornage
3H A	Attalens	Les Blés	Rez supérieur	Laurence Monnard Murielle Vienne De Nardis
3H B	Attalens	Les Roses	Rez supérieur	Céline Protti Julie Vionnet
3H C	Attalens	Les Roses	Rez supérieur	Louise Pillet Fabienne Charrière
3H D	Remaufens	Le Soleil	Rez supérieur	Alisson Rochat Lina Balimann
4H A	Attalens	Les Blés	Rez inférieur	Maude Gabriel Coline Vauthey
4H B	Attalens	Les Blés	Rez supérieur	Sophie Grandjean
4H C	Attalens	Les Blés	Rez inférieur	Laurie Vallée Laurence Monnard
4H D	Remaufens	Le Soleil	Rez supérieur	Alicia Menoud
5H A	Attalens	L'Aviateur	1 ^{er} étage	Céline Protti Muriel Rouiller
5H B	Attalens	L'Aviateur	1 ^{er} étage	Olivia Geiser Amélie Girardin
5H C	Attalens	L'Aviateur	1 ^{er} étage	Fanny Emonet Coraline Rittmeyer Poste vacant
5H D	Remaufens	Le Soleil	1 ^{er} étage	Aurore Hofmann
6H A	Attalens	L'Aviateur	2 ^{ème} étage	Marie-Pierre Rutscho Annie Reutenauer
6H B	Attalens	L'Aviateur	2 ^{ème} étage	Xavier Torche
6H C	Attalens	L'Aviateur	2 ^{ème} étage	Marc Andrey
6H D	Remaufens	La Planète (anc. école)	Rez	Mathilde Coquoz
7H A	Attalens	Le Renard	1 ^{er} étage	Lucile Reeb Coraline Rittmeyer
7H B	Attalens	Le Renard	1 ^{er} étage	Mylène Wicht Hazbije Pajaziti
7H C	Attalens	Le Renard	1 ^{er} étage	Carole Trinchan
7H D	Attalens	Le Renard	1 ^{er} étage	Franck Vial
8H A	Attalens	Le Renard	2 ^{ème} étage	Alain Fontana
8H B	Attalens	Le Renard	2 ^{ème} étage	Antoine Jeanneret
8H C	Attalens	Le Renard	2 ^{ème} étage	Ernestine Buchs Lucile Reeb

HORAIRES DES CLASSES

CLASSES DE 1H ET 2H

Lundi	7h55-11h35 2H	13h25-15h05 1H
Mardi	7h55-11h35 1H-2H	13h25-15h05 2H
Mercredi	7h55-11h35 1H	Congé
Jeudi	7h55-11h35 1H-2H	13h25-15h05 2H
Vendredi	7h55-11h35 2H	13h25-15h05 2H

CLASSES DE 3H À 8H

Lundi	7h55 -11h35	13h25 - 15h05
Mardi	7h55 -11h35	13h25 - 15h05
Mercredi	7h55 -11h35	Congé
Jeudi	7h55 - 11h35	13h25 - 15h05
Vendredi	7h55 -11h35	13h25 - 15h05

RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 28 août 2025 à 7h55 pour tous les élèves, exceptés les 2H qui commenceront à 13h25.

ENSEIGNEMENT ALTERNÉ POUR LES 3H ET 4H

La moitié des élèves a congé un demi-jour supplémentaire, selon un plan établi par le directeur.
Le jour **définitif** des alternances sera communiqué aux parents des futurs élèves de 3H à la mi-juin.

Classes de 3H : Les élèves ont congé le mardi ou le jeudi **matin**.

Classes de 4H : Les élèves ont congé le mardi ou le jeudi **après-midi**.



Les jours d'école et de congé en 3H resteront identiques en 4H pour chaque élève.

*NB: si l'enfant doit fréquenter l'AES (accueil extrascolaire) durant les congés des alternances 3H ou 4H, les parents veilleront à compléter **les deux plages** horaires du formulaire d'inscription AES, en fonction de leurs besoins. L'AES ajustera les demandes lorsque les jours définitifs leur seront transmis par le secrétariat scolaire.*



Il n'y a pas d'alternance le jour de la rentrée scolaire, les élèves de 3H et 4H viennent tous à l'école le jeudi 28 août 2025.

EDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE

- Les enfants doivent porter des chaussures adéquates, à semelle claire, ne laissant pas de trace ;
- Les cheveux longs doivent être attachés ;
- Les bijoux doivent être enlevés (montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc.) ;
- La douche est obligatoire après les leçons dès la 3H, avec du savon.



PISCINE

Les élèves du Cercle Scolaire, exceptés les 1H, vont à la piscine de Châtel-St-Denis entre 5 et 6 fois par année.

Les dates de piscine 2025-2026 sont consultables sur le site internet de l'école sous :

<https://ecole-basse-veveyse.ch/horaires-ecole-bus-et-piscine/piscine/>

- Les garçons doivent porter un costume de bain moulant (les shorts, bermudas et costumes de bain amples ne sont pas autorisés) ;
- Les filles doivent porter un maillot de sport 1 pièce ;
- Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous.

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire.

Merci de veiller à ce que votre enfant ait bien déjeuné, afin d'être en forme dans l'eau. Une petite récréation serait la bienvenue. Durant l'hiver, merci également de veiller à ce que votre enfant ait un bonnet, les cheveux ne pouvant pas toujours être séchés correctement.

INCAPACITÉ GYM/PISCINE

En cas d'incapacité exceptionnelle d'effectuer les leçons de gym ou de piscine en raison d'oubli de ses affaires, sur demande ponctuelle des parents ou sur présentation d'un certificat médical, l'élève sera tenu d'accompagner sa classe. En effet, même s'il ne participe pas physiquement à la leçon, des aspects théoriques, stratégiques et sécuritaires seront abordés.

Une exception sera faite pour l'enfant qui peine à se déplacer (béquilles, attelle, chaise roulante, etc.). L'élève ira alors d'office dans une autre classe, muni de travail fourni par l'enseignant titulaire.

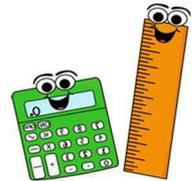


FOURNITURES SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2020-2021, l'ensemble des fournitures scolaires sont mises à disposition par l'école.

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui a rappelé le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit, plusieurs articles de la loi scolaire - *parce qu'elle autorisait une refacturation de frais aux parents* - ont dû être modifiés et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Une nouvelle clé de répartition des frais entre l'Etat et les communes a été trouvée. Elle prévoit que l'Etat prenne en charge les frais liés aux fournitures scolaires – ils s'ajoutent à ceux des moyens d'enseignement - alors que les communes financent les activités culturelles et sportives organisées dans le cadre de l'école.

L'établissement se réserve le droit de facturer aux parents du matériel dont l'usure ne serait pas normale ou si l'enfant détruit volontairement son matériel.



MATERIEL OBLIGATOIRE A FOURNIR PAR LES PARENTS 1H À 8H

Vous trouverez ci-dessous la liste du matériel que vous devez fournir à votre enfant, selon les degrés. Pour rappel, pour des raisons écologiques les livres ne seront plus doublés, nous vous demandons de ne pas acheter de doublure pour la prochaine rentrée.

1H et 2H

1 sac à dos pouvant contenir au minimum 1 cahier A5

3H à 8H

1 sac d'école pouvant contenir 1 classeur A4
1 plumier / trousse (vide)

POUR LA CLASSE

- 1 paire de pantoufles fermées et à semelles rigides ;
- 1 chemise à longues manches ou un tablier pour le bricolage ;
- Des mouchoirs en papier.



POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE / GYMNASTIQUE / RYTHMIQUE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 tenue de sport ;
- 1 paire de ballerines (rythmique pour 1H et 2H) ;
- 1 paire de baskets à semelles claires (pour 1H à 8H) ;
- 1 linge de douche et produit de douche (selon informations de l'enseignant-e).

POUR LA PISCINE (DANS UN SAC DE SPORT)

- 1 maillot de bain ;
 - ⇒ pour les garçons : costume de bain moulant
(shorts, bermudas ou costumes de bain amples ne sont pas autorisés ;
 - ⇒ pour les filles : maillot sportif (1 pièce)
- 1 linge de bain ;
- 1 bonnet de bain – obligatoire pour tous.

Merci d'avance de noter le prénom de votre enfant sur TOUT son matériel !

ADRESSES ET TÉLÉPHONES UTILES

ECOLE DU PETIT PRINCE

Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

Route Villageoise 33
1617 Remaufens

www.ecole-basse-veveyse.ch

DIRECTEUR

021 947 38 51

Monsieur Michael Dayer
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

dir.ep.basse-veveyse@edufr.ch

SECRÉTARIAT

021 947 54 52

Mesdames Cynthia Perroud et Laure Moret
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

secr.ep.basse-veveyse@edufr.ch

L'horaire d'ouverture du secrétariat est consultable sur le site internet de l'école.

Si vous devez joindre **en urgence** votre enfant ou son enseignant(e), vous pouvez vous adresser au secrétariat qui transmettra votre message.

DFAC

026 305 12 06

Direction de la formation et
des affaires culturelles DFAC
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg

www.fr.ch/dfac

INSPECTORAT 8^{ÈME} ARRONDISSEMENT

026 305 73 82

M. Willy Maillard, inspecteur du 8^{ème} arrondissement
Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF, Inspectorat scolaire
Route André-Piller 21
1762 Givisiez

inspectorat.scolaire@fr.ch

TSS – TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

079 595 38 29

M. Sébastien Gutmann
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

sebastien.gutmann@edufr.ch

ASSOCIATION D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA VEVEYSE

Chemin du Clos 3
1616 Attalens

info@afjv.ch
<https://www.accueildejour.ch/veveyse/>

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE - CHAPERON ROUGE

Service de garde d'enfants à domicile
pour un accueil ponctuel en cas d'urgence
(par ex. enfant malade)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch

lundi-vendredi
dimanche-jeudi

07h30 - 11h30
20h00 - 21h00

026 347 39 49
076 347 39 49

VACANCES ET CONGÉS / CALENDRIER SCOLAIRE

	du	au	Reprise le
Reprise des classes			28.08.2025
Vacances d'automne	13.10.2025	24.10.2025	27.10.2025
Immaculée Conception	08.12.2025	08.12.2025	09.12.2025
Vacances de Noël	22.12.2025	02.01.2026	05.01.2026
Vacances de Carnaval	16.02.2026	20.02.2026	23.02.2026
Vendredi saint et vacances de Pâques	03.04.2026	17.04.2026	20.04.2026
Fête du 1 ^{er} mai	01.05.2026	01.05.2026	04.05.2026
Ascension et pont de l'Ascension	14.05.2026	15.05.2026	18.05.2026
Lundi de Pentecôte	25.05.2026	25.05.2026	26.05.2026
Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu	04.06.2026	05.06.2026	08.06.2026
Vacances d'été	11.07.2026	26.08.2026	27.08.2026

Les congés spéciaux pour avancer et prolonger les vacances ne seront pas acceptés, selon les directives de la DFAC.



ABSENCES, DISPENSES ET DEMANDES DE CONGÉ

ABSENCE MALADIE

Annoncez l'absence via KLAPP à l'enseignant(e) ; « mode d'emploi » consultable sur le site internet de l'école sous <https://ecole-basse-veveyse.ch/contact/ecole/>.

Dès le 5^{ème} jour (de classe) d'absence et/ou en cas d'absences répétées (régulières), un certificat médical est obligatoire.

RENDEZ-VOUS MÉDECIN/DENTISTE/AUTRES

Il est souhaitable de prendre les rendez-vous médicaux de votre enfant **en dehors** de l'horaire scolaire.

Si cela ne devait pas être possible, prière d'avertir l'enseignant(e) concerné(e) au plus tard 24 heures à l'avance **via KLAPP** en y indiquant le motif.



DEMANDE DE CONGÉ

La demande de congé est présentée par écrit, **un mois à l'avance** (ou dès que le motif est connu) au directeur avec copie à l'enseignant(e). Elle est motivée et signée des parents, avec une **pièce justificative obligatoire (invitation, convocation, faire-part, etc...)**. Le directeur prendra une décision.

Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) Article 37

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;*
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

JOURS JOKER

Quatre demi-jours de congé supplémentaires sont à disposition des parents des élèves de la scolarité obligatoire. **La demande doit être faite sur la base du formulaire téléchargeable sur le site internet de l'école ou au moyen de l'application KLAPP. La demande est à retourner directement aux enseignant-e-s au plus tard une semaine AVANT le jour joker ; à défaut du délai non-respecté, l'enseignant peut refuser la demande.**

Le règlement de la loi scolaire qui a été modifié le 14 juin 2022 par le Conseil d'Etat précise les conditions d'usage de cette nouvelle possibilité :

- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance ;
- Les jours joker peuvent être cumulés, mais ceux qui ne sont pas utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante ;
- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires particulières comme les courses d'école, les classes vertes, les journées sportives et culturelles et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ; la direction d'école peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris ;
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées ;
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

ABSENCES ILLÉGITIMES

Les absences non justifiées sont illégitimes. Elles font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et sont sanctionnées par une amende.

PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence non annoncée, l'enseignant(e) contactera les parents par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, la direction et la Police locale seront avisées (aux frais des parents), afin de vérifier qu'il ne soit rien arrivé à votre enfant, à son domicile ou sur le trajet de l'école.

DISPENSE DE GYM/PISCINE

Un mot écrit et signé par les parents devra être transmis à l'enseignant(e). Dès 5 jours de dispense, un certificat médical est obligatoire.

DÉMÉNAGEMENT ET CHANGEMENT D'ÉCOLE

Veuillez annoncer votre déménagement **par écrit** dès que possible au secrétariat par mail à l'adresse suivante : secrep.basse-veveysse@edufr.ch en indiquant la date de départ et la nouvelle adresse, avec copie à l'enseignant(e) concerné(e).

INTRODUCTION

Les enfants qui prennent **les bus scolaires** doivent être en possession d'une carte de légitimation. En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée. Un contrôle aléatoire peut avoir lieu.

Les transports scolaires sont réservés aux élèves du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse (1H à 8H) et sont pris en charge par les communes. Pour des raisons de sécurité, les enfants des écoles maternelles ne sont pas autorisés à prendre les bus scolaires. Seul **le bus de ligne** de Palézieux-Granges-Attalens peut accepter d'autres passagers.

Toutefois, pour les enfants qui souhaitent prendre occasionnellement le bus de Tatroz ou de Remaufens, une demande doit être adressée par écrit à la direction de l'école chaque année.

HORAIRES ET ARRÊTS DE BUS

Les horaires et les plans des arrêts des bus sont consultables sur le site internet de l'école sous <https://ecole-basse-veveyse.ch/horaires-ecole-bus-et-piscine/bus/>.

RESPONSABILITÉS

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents entre l'arrêt de bus et leur domicile. Il incombe aux parents de veiller à ce que leur enfant ne se mette pas en danger et respecte les codes de la route.

Sur les lignes exclusivement scolaires, les enfants doivent obligatoirement voyager assis et attachés.

A l'arrivée et au départ de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des autorités communales et scolaires. Une surveillance est mise en place 10 minutes avant et après les cours dans le périmètre scolaire.

COMPORTEMENT DANS LE BUS SCOLAIRE

Il faut être à l'heure, le conducteur ne peut pas attendre car il a un horaire à respecter. Votre enfant doit, bien avant l'arrêt où il doit descendre, appuyer sur le bouton « demande d'arrêt », sortir calmement et attendre le départ du bus, avant de se déplacer. Il doit rester tranquille pour permettre au conducteur de faire correctement son travail dans le calme et la concentration et ne pas bousculer les autres passagers.

En cas de comportement inadéquat, la Commune, en collaboration avec le directeur, se réserve le droit de mettre en place la procédure prévue dans le règlement scolaire communal (www.ecole-basse-veveyse.ch).

MON ENFANT A RATÉ SON BUS, COMMENT FAIRE POUR RENTRER À LA MAISON ?

S'il a raté son bus, il doit impérativement retourner vers son enseignant(e) afin que ses parents puissent être joints. Si son enseignant(e) a déjà quitté l'école, il faut qu'il s'adresse à un(e) autre enseignant(e).

Nous vous recommandons de laisser un numéro de téléphone à votre enfant.



TRAJET POUR L'ÉCOLE

PATROUILLEURS SCOLAIRES – SITE D'ATTALENS

La commune d'Attalens a engagé des **patrouilleurs scolaires** adultes qui sont formés et **assermentés** par la police cantonale afin d'assurer le déplacement sur le passage piéton devant l'école, 20 minutes avant l'école et 15 minutes après l'école.

Les patrouilleurs scolaires protègent les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée. Ils surveillent leur comportement dans le trafic routier et les habituent à mettre en pratique les règles de la circulation.

Afin de donner le bon exemple aux enfants, nous demandons aux adultes d'utiliser le passage piéton et de bien vouloir traverser quand les patrouilleurs ont donné l'ordre de passage. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales et administratives selon la gravité de la faute commise.

Les bases légales du service des patrouilleurs scolaires se trouvent dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (article 67 alinéa 1) : **ces directives doivent obligatoirement être respectées par tous les usagers de la route.**



TRAVERSÉE DE LA ROUTE CANTONALE AU CENTRE DU VILLAGE D'ATTALENS

Conformément aux instructions de la Police cantonale, un service de patrouilleur et de pédicoach a été mis en place pour la traversée au centre du village, ainsi qu'à la route de Grange. Des adultes en gilet jaune muni d'une palette accompagnent les enfants en toute sécurité et s'assurent qu'ils respectent les règles inculquées lors des leçons de l'éducation routière : **S'ARRÊTER, REGARDER ET ECOUTER, TRAVERSER EN MARCHANT**. Les patrouilleurs assurent la sécurité lors de la traversée de la route.

*Horaires : 07h35 à 07h55 – 11h35 à 11h50
13h05 à 13h25 – 15h05 à 15h20 (sauf le mercredi après-midi)*

Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à **se rendre à l'école à pied**.

Les parents devraient éviter de faire office de taxi, chaque voiture supplémentaire aux abords ou sur le trajet de l'école constituant un danger pour les autres enfants.

A pied ou en voiture, montrons l'exemple et protégeons tous les enfants !

PARKING

Il est vivement recommandé d'encourager l'enfant à se rendre à l'école à pied et/ou par le biais des bus scolaires. Si, pour des motifs d'**éloignement**, vous jugez nécessaire de conduire votre/vos enfant(s) à l'école en voiture, nous vous remercions d'**utiliser uniquement le parking de la Condémine (vers le terrain de foot) à Attalens, et le parking de la Place du Village à Remaufens** pour déposer et reprendre les enfants.

Le parking de la salle de gym des Etoiles à Attalens **n'est accessible ni pour la dépose des enfants, ni pour les reprendre en fin de matinée et d'après-midi**. Le stationnement n'est autorisé qu'aux détenteurs du macaron officiel. La dépose sur la rue de l'Eglise est dangereuse et de ce fait, **non autorisée**.

LES CONTREVENANTS SERONT AMENDÉS.



Nous vous remercions de votre précieuse collaboration, garante de la sécurité pour tous.

LE PEDIBUS EST UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT À PIED À L'ÉCOLE, SOUS LA CONDUITE D'UN ADULTE



- Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.
- Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.
- Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

**Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?
C'est le moment d'agir, contactez-nous :
fribourg@pedibus.ch**

Avantages du Pedibus :

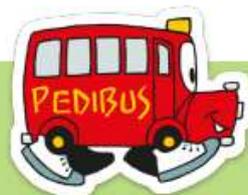
-  Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants
-  Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école
-  Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
-  Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
-  Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2025

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient :
fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 - www.pedibus.ch



La mobilité
d'avenir



VIE SCOLAIRE

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les parents envoient leurs enfants à l'école **au plus tôt un quart d'heure** avant le début de la classe. La responsabilité de l'école à l'égard des enfants n'est engagée que 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours.

Après l'école, les enfants rentrent immédiatement à la maison. Ils ne doivent pas s'attarder ni dans la cour, ni dans la rue.

Les élèves en congé (alternance) ne jouent pas dans la cour pendant que d'autres classes travaillent.

ATTITUDE ET RESPECT

La ponctualité des élèves fait aussi partie des apprentissages. Merci de faire en sorte que votre enfant soit à l'heure en classe avant le début du cours.



Les élèves ont une attitude correcte tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur, lors de toutes activités scolaires.

Le port d'objets dangereux (tels que couteaux, briquets, viseurs laser, etc.) est strictement interdit. Les objets concernés seront immédiatement confisqués.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est confié, des locaux ainsi que du mobilier. L'auteur d'un dégât s'annonce immédiatement à son enseignant ou au concierge. Toute réparation d'un dommage commis par un élève sera à la charge de ses parents ou de son représentant légal.

Les élèves, quelle que soit la classe qu'ils fréquentent, peuvent être rappelés à l'ordre par tout adulte travaillant dans l'établissement.

A la récréation, tous les élèves sortent rapidement dans la cour. Sauf autorisation express, ils ne restent pas dans les bâtiments.

Les élèves évitent les jeux dangereux. Ils restent dans le périmètre scolaire pendant les récréations. Ils n'en sortent pas sans autorisation. La surveillance de ce périmètre est assurée par les enseignants.

Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté à l'intérieur du bâtiment scolaire, ainsi que dans les alentours. Les murs et les portes doivent rester sans graffitis, ni salissures.



RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS

Les enseignants informent régulièrement les parents du déroulement de la scolarité de leur enfant. C'est une des raisons pour laquelle ils planifient des réunions de parents et/ou des entretiens individuels.

Les échanges directs et réguliers entre parents et enseignants sont indispensables.

S'il devait y avoir un malentendu ou une incompréhension, un entretien est le moyen le plus sûr de clarifier la situation et de dissiper les malentendus.

TSS – TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

Le TSS est une ressource d'aide non seulement pour l'école primaire et la structure de l'AES, mais également pour les familles et les jeunes des villages. Il s'agit d'une réponse proposée par l'école dans une situation où les élèves peuvent se retrouver face à des questions, des manques de repères, des situations problématiques (bagarres, sentiment de mal-être, violence, etc.). Le TSS peut intervenir comme médiateur dans les situations conflictuelles. Il peut être le lien avec les parents, mais également avec les différents partenaires internes (enseignants, direction, réseaux) ou externes (service sociaux, service de l'enfance et de la jeunesse, justice de paix, associations, etc.). Le TSS s'engage aussi dans des actions et des projets de prévention afin de répondre aux besoins réels des élèves. Ses coordonnées se trouvent en page 8 du présent bulletin.

PACIFICATEURS

Depuis la rentrée 2024-2025, un projet des Pacificateurs a été mis sur pied. Soutenu par la DSAS, ce projet est inspiré de la médiation scolaire par les pairs et il est un outil pertinent qui répond aux différents problèmes sociaux. Il a comme objectifs généraux de renforcer les compétences sociales, de favoriser un climat harmonieux et de développer des compétences en lien avec le PER.

Tous les élèves de 8H et les élèves 6H de Remaufens ont bénéficié d'une formation spécifique (apprendre à questionner, à communiquer) et deviennent des Pacificateurs durant les récréations. Ils ne remplacent pas les adultes qui sont toujours présents, mais leurs tâches sont les suivantes :

- ils aident des enfants plus jeunes à ouvrir une boîte de goûter, à attacher des chaussures ou une veste ;
- ils encouragent les élèves à ne pas laisser un camarade de côté ; ils consolent celui qui pleure ;
- ils règlent une tension entre deux enfants. Si le conflit est trop important, ils vont vers un adulte ;
- un tournoi est effectué toutes les 3 à 4 semaines.

PRÉVENTION CANINE – INTERVENTION 2H

Il vous est sûrement déjà arrivé, durant une balade familiale, de rencontrer un chien, attaché ou non. Lors de ces rencontres, les enfants ont souvent des réactions allant de la peur à l'admiration totale. Depuis quelques années, en principe l'école met sur pied un cours de prévention canine – intervention en 2H. Celui-ci vise une meilleure compréhension des chiens afin d'éviter que se produisent des accidents et pour une bonne cohabitation entre les enfants et les chiens. Pendant environ 100 minutes, quatre spécialistes du comportement canin et un modérateur/conférencier viendront avec leur chien expliquer l'attitude à avoir devant ces animaux, mais aussi parler de leurs réactions, leurs réflexes.

RÉCRÉATION

Pensez à donner à votre enfant une petite collation saine et variée.

Privilégiez l'eau. **Les boissons énergisantes sont interdites.**



RACKET

Afin de prévenir des problèmes de racket, il est recommandé de ne pas donner de l'argent et des objets de valeur à votre enfant. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les vêtements de votre enfant doivent être corrects et propres, adaptés au milieu scolaire et extrascolaire.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES



L'utilisation de tout appareil électronique par les enfants **est strictement interdite** durant le temps scolaire. Si les parents estiment absolument nécessaire que leur enfant vienne à l'école avec un téléphone portable, une montre connectée ou tout autre appareil électronique, ce dernier le remettra à son enseignant(e) au début des leçons et il pourra le récupérer à la fin de la matinée/après-midi. En cas d'infraction, des sanctions pourront être appliquées.

Dans tous les cas, l'appareil reste sous la responsabilité des parents.



TABAC

Les enfants en âge de scolarité obligatoire ne sont pas autorisés à fumer ni à l'école, ni en dehors de celle-ci.

VÉLO, TROTTINETTE OU ÉQUIVALENT

Il est conseillé aux élèves qui souhaitent venir à vélo ou en trottinette à l'école, d'avoir suivi l'instruction de la Police. Dans tous les cas, une autorisation écrite des parents doit être formulée ; document téléchargeable sur le site internet de l'école ou disponible auprès de l'enseignant-e.



PÉRIMÈTRE ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

L'accès aux bâtiments scolaires n'est autorisé que sur invitation. Les parents doivent attendre leurs enfants à **l'extérieur**. Merci de veiller à laisser suffisamment d'espace pour que les enfants puissent former « le petit train ». Les personnes accompagnées d'un chien sont priées de veiller à ce que leur compagnon n'importune pas les enfants et ne soit pas laissé seul dans le périmètre scolaire.

OBJETS PERDUS

Site d'Attalens – rue de l'Eglise 26, 1616 Attalens

conciergerie@attalens.ch

Tous les objets perdus sont exposés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment du Renard pour une durée de 2 semaines. Ils sont ensuite stockés par le service des bâtiments. Les objets de valeurs sont mis en sécurité dans l'armoire vitrée au même endroit. Pour les récupérer, vous pouvez vous adresser aux concierges ou à la direction.

Site de Remaufens – route Villageoise 33, 1617 Remaufens

conciergerie.remaufens@attalens.ch

Les objets trouvés doivent être apportés immédiatement à un enseignant. Une caisse se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment Le Soleil.

En dehors des heures d'ouvertures des bâtiments, vous pouvez adresser votre demande au service des bâtiments par courriel aux adresses mail ci-dessus, selon le site de scolarisation.

PHOTOS D'ELEVES



Chaque année, une photo de classe est réalisée.

CAMPS

En principe, les enfants du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse feront, durant leurs années de scolarité, un camp blanc et un camp vert. Les informations sont transmises en temps utile.

Une participation financière est demandée aux parents, conformément à l'Arrêt du Tribunal fédéral du 7.12.2017.

- Camp blanc du 23 au 27 mars 2026 7H
- Camp vert du 29 juin au 3 juillet 2026 5H et 6H

NUITEE(S)

En 2H et 4H, les élèves participent à une course d'école incluant une ou plusieurs nuitée(s) afin de les préparer aux camps du cycle 2.

JOURNÉES BLANCHES

Les élèves du Cercle Scolaire profiteront des joies de la neige par des sorties à ski et à la patinoire. Leur présence est obligatoire.

Les communes assurent le financement de ces sorties. Les parents doivent fournir l'équipement nécessaire, à savoir : habits de neige (casque obligatoire), matériel personnel (souliers, skis/bâtons ou snowboard), etc.

COURSES D'ÉCOLE

Les enseignants organisent, dans la mesure du possible, une course d'école en fin d'année scolaire. Le lieu de rendez-vous pour les départs et arrivées peut se situer dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'école.

SPORT SCOLAIRE FACULTATIF - SSF

Le Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse offre la possibilité aux élèves du **Cycle 1 (1H-4H)** et du **Cycle 2 (5H-8H)** de découvrir et d'expérimenter de nouveaux sports, d'améliorer leurs habiletés, mais également de venir partager des moments conviviaux en compagnie de leurs camarades. Ces cours gratuits ont lieu sur les périodes scolaires (pas de cours pendant les vacances/jours fériés). Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, un tirage au sort a lieu. Les informations d'inscription vous seront transmises en temps utile.

Règlement :

L'élève qui s'inscrit a l'obligation de suivre les cours donnés. En cas d'absence, celui-ci s'excusera à l'avance. Un taux de 3 absences sera toléré. En cas d'indiscipline, l'élève sera renvoyé définitivement du cours.

SORTIES CULTURELLES

En fonction des thèmes abordés en classe, il se peut que l'enseignant(e) de votre enfant organise des sorties culturelles.

ACTION ROADMOVIE 2025

ROADMOVIE effectuera sa tournée 2025 du 15 septembre au 21 novembre et s'arrêtera à Attalens, **le vendredi 6 novembre 2025**. Des courts-métrages y seront présentés durant l'après-midi. Certaines classes y assisteront.

Le soir, la projection publique d'un film suisse récent sera proposée.





Les enfants du Cercle Scolaire de la Basse-Veveyse iront, comme la tradition fribourgeoise le veut, chanter la fête du 1^{er} mai dans les maisons. Chacun s'organise et **il n'y a pas école ce jour-là** ! Les « **Mayintsètè** » désignent les enfants qui vont de maison en maison chanter le mois de mai. En **patois gruérien**, ce mot signifie aussi « mésanges ». En campagne comme en ville, le 1er mai a gardé son caractère traditionnel.

Les enfants, fillettes et garçons, seuls ou en groupes, avec un brin de crainte, se hasardent en tout domicile et, tout à coup, se figent pour chanter. D'autres se succèdent sans interruption, de sorte que durant une journée entière, chaque maison, chaque étage, chaque magasin, chaque bureau se transforme en volière délicieuse. L'on prépare d'avance la monnaie, les biscuits, le chocolat, les oranges. Les uns vont dans les poches, les autres dans les paniers. Faites bon accueil à ces enfants chanteurs !!!

SERVICE MÉDICAL ET DENTAIRE

SERVICE MÉDICAL SCOLAIRE

- **Futurs 1H** : bilan de santé **préscolaire** obligatoire qui doit avoir lieu avant le début de la scolarisation mais au plus tard le 30 septembre de la première année scolaire de l'enfant. A effectuer par la/le pédiatre ou médecin de famille habituel-le de l'enfant. Lors de cet examen préventif le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés en particulier. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents.
- **8H** : cette année encore, le contrôle a lieu en 8H.

MÉDICAMENTS

Le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique à un ou une élève, sauf du désinfectant en cas de besoin. Si un enfant souffre d'une maladie chronique et doit prendre régulièrement des médicaments, il/elle doit les amener et les prendre avec lui/elle. Les parents ont la responsabilité de l'annoncer aux enseignants. En effet, dans ces situations, il est important que les enseignants sachent comment réagir en cas d'urgence, en concertation avec les parents et le médecin traitant. Cette concertation peut nécessiter l'aide d'un spécialiste, particulièrement pour les tout-petits qui ne sont pas encore totalement autonomes.

VACCINATION

Le plan des vaccinations conseillées dans le canton de Fribourg suit les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

SERVICE DENTAIRE



Le contrôle annuel est obligatoire pour tous les enfants scolarisés de la 1H à la 11H, sauf si les parents remettent à l'enseignant(e) une attestation signée par un médecin dentiste, prouvant que l'enfant est suivi. Le Service dentaire scolaire (SDS) met également à disposition des écoles des éducatrices en hygiène dentaire qui dispensent aux élèves un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire.

INFORMATION SEXUELLE - PRÉVENTION DES ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Centre fribourgeois de santé sexuelle dans les classes de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents sera également organisée quelques semaines avant le passage en classe. Leurs coordonnées se trouvent en page 33 du présent bulletin.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) DE LA BASSE-VEVEYSE

CONTACT

Secrétariat
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

021 947 33 79
aes@attalens.ch

SITES AES

Site AES d'Attalens

Bâtiments du Renard et de l'Aviateur
Ecole du Petit Prince
Rue de l'Eglise 26
1616 Attalens

Site AES de Remaufens

Bâtiment de la Comète
(Bât. Administration communale)
Route Villageoise 53
1617 Remaufens

HORAIRES

Des activités sont proposées par l'équipe sur chaque période d'ouverture.

07h00 à 07h50	matin possibilité d'apporter un petit-déjeuner
07h50 à 11h35	matinée collation
11h35 à 13h15	midi repas
13h25 à 15h05	après-midi
15h05 à 17h30	soir 1 collation (possibilité de faire les devoirs)
17h30 à 18h30	soir 2 (sauf mercredi)



ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

L'AES est ouvert durant les périodes de vacances scolaires aux dates suivantes :

Semaine du 18 au 22 août 2025

Semaine du 25 au 27 août 2025

Semaine du 20 au 24 octobre 2025

Semaine du 13 au 17 avril 2026

Semaine du 13 au 17 juillet 2026

Pour des informations complémentaires, les documents d'inscription, les règlements et tarifs en vigueur :
www.attalens.ch - **enfance et jeunesse - enfance - accueil extrascolaire**

CONSEIL DES PARENTS

CONCEPT

La loi institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents*. Cet organe se veut un espace d'échanges et de propositions réunissant une majorité de parents d'élèves et les principaux responsables de l'école (directeur/trice, représentants du corps enseignant et des autorités communales).

Il permet aux parents d'être informés et consultés dans les domaines de la vie scolaire où la collaboration école-parents peut favoriser une meilleure prise en charge de l'enfant et contribuer à améliorer ses conditions d'apprentissage. L'avant-projet pose un cadre général de fonctionnement.

*La liste des membres figure sur les sites internet des communes d'Attalens, de Granges et de Remaufens.

RÈGLEMENTS

La Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) est téléchargeable sous l'onglet du site internet de l'école <https://ecole-basse-veveyse.ch/informations/lois-scolaires/>.

Le règlement interne au Conseil des Parents figure sous l'onglet <https://ecole-basse-veveyse.ch/conseil-des-parents/>.

The poster features a light blue background with a yellow star in the top right corner. The title 'Le Conseil des Parents' is written in a large, purple, cursive font. Below the title, there is a QR code in a white rounded square. The text on the poster describes the council's role and provides a website link. At the bottom, there are line drawings of seven diverse people (men and women) with their hands raised, and a small circular logo on the left showing a stylized landscape with a house and trees. The footer contains the school's name and location.

Le Conseil des Parents

Le Conseil des parents est le trait d'union entre les communes, l'école et les parents d'élèves.
Sa mission sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents.

Proposez-nous vos idées, exprimez vos attentes et vos interrogations liées à la vie scolaire de vos enfants.

<https://ecole-basse-veveyse.ch/conseil-des-parents/>

ÉCOLE PRIMAIRE "LE PETIT PRINCE"
Cercle scolaire de la Basse-Veveyse / Attalens, Granges (Veveyse), Remaufens



En Bouley 8
1680 Romont

Administration ☎ 026 652 30 60
✉ administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

Un service qui offre des prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité distinctes et complémentaires.

Notre mission est de soutenir le développement des enfants et adolescent-e-s dans leur environnement scolaire et familial pour favoriser leur épanouissement intellectuel, émotionnel et relationnel.

Notre service est réparti sur deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent sur sollicitations des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant.e. La demande d'intervention est faite au moyen d'un contact préalable du parent auprès d'un.e thérapeute et du formulaire « fiche 124 » dûment complété.

La direction du SLPP-GV valide la demande et décide ou non de la gratuité de la mesure de soutien.

Le processus thérapeutique peut se dérouler sur trois domaines de soutien (préventions - évaluations - orientations) et trois settings principaux (individuel - familial - groupal) choisis par le/la thérapeute en fonction de la situation et de son évolution. La durée de la thérapie est définie par des objectifs cliniques portés par le/la thérapeute.

Pour de plus amples informations et activer une prise en charge de votre enfant, vous trouverez sur notre site internet : www.slpp-gv.ch

- le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone
→ Onglet SLPP-GV → Thérapeutes
- la fiche 124 en format Word et Pdf à compléter, à signer, à retourner
→ Onglet PRESTATIONS

NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences. |



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

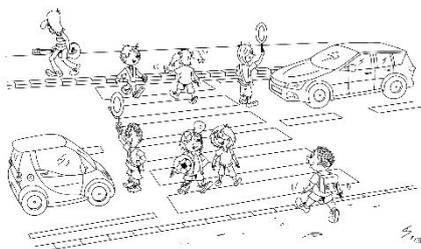
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

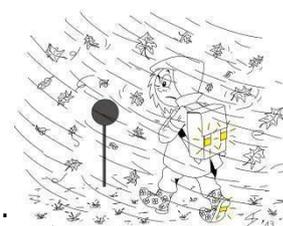


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Etat : mai 2021

MOT DE LA BRIGADE DES MINEURS

COURS DE PRÉVENTION

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

https://www.fr.ch/sites/default/files/2019-08/Mandat-Prg_f_Pr%C3%A9vention%20BMI_2019.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

CONTACT

Police de sûreté

Brigade des mineurs
Place Notre-Dame 2
1700 Fribourg
Fribourg

026 304 17 19



Association SPOLOE (Sport et loisirs pour les enfants)
1616 Attalens
infospoloe@gmail.com

Chers habitant(e)s d'Attalens, Remaufens, Granges et Tatroz,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre association **SPOLOE** qui a pour missions d'organiser des événements pour les enfants des écoles de nos villages. Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, l'association a eu l'opportunité de mettre en place plusieurs activités enrichissantes et divertissantes pour les écoliers et écolières du Cercle scolaire de la Basse-Weveyse.

Chaque année, SPOLOE organise pour les enfants des écoles les manifestations suivantes :

- La récréation de la marche d'automne en septembre



Le carnaval des écoles (cortège à travers Remaufens, mise à feu du bonhomme hiver, soirée disco)

- La fête de l'envol et la récréation du dernier jour de l'année scolaire. Avec l'aide précieuse des enseignants, du directeur et des bénévoles, le comité aménage la cour d'école d'Attalens en grande fête avec bar et stands de nourriture. Les élèves de 8H reçoivent un petit présent pour leur souhaiter un bon envol. Diverses animations pour les enfants sur la place de fête.



L'objectif premier est d'offrir aux enfants des moments où ils peuvent s'épanouir et se divertir. **Pour continuer à pouvoir leur offrir ces moments précieux, nous avons besoin de votre soutien.**

En étant ponctuellement bénévole lors des événements, l'association pourra maintenir et développer son offre. Tous les bénéfices sont reversés pour les enfants du Cercle scolaire. Si vous avez envie de partager vos idées ou de rejoindre une équipe dynamique et motivée, n'hésitez pas à nous contacter par mail à infospoloe@gmail.com.

Merci d'avance et cordiales salutations.

Comité SPOLOE

ANIMATION JEUNESSE VEVEYSE (AJV)

CONTACT

Animation Jeunesse Veveyse
Place d'Armes 15
1618 Châtel-St-Denis
www.animation-veveyse.ch - info@animation-veveyse.ch
079 409 87 57



CONCEPT

L'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les élèves du district de 7-8H et aux jeunes du CO. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par un(e) animateur(trice) socioculturel(le) au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutient les jeunes dans la réalisation de leur projet (organiser une soirée, construire un cv, trouver un local de répétition, etc.).

Envie de ?

- Te retrouver entre ami(e)s
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et ou ping-pong
- Regarder un film
- Organiser un tournoi de foot
- Etc.

Passes à l'AJV !

Tu veux savoir quand l'AJV est dans ta commune ou obtenir d'autres informations ?



www.animation-veveyse.ch



@Animationjeunesseveveyse



@animationjeunesseveveyse



sous le nom de : Animation Jeunesse de la Veveyse

CONTACT

Pro Junior Veveyse p/a Valérie
Genoud Route de Fruence 73
1618 Châtel-St-Denis

veveyse@projunior-fr.ch

079 359 53 68



Pro Junior
Fribourg Freiburg
District de la Veveyse

CONCEPT

Grâce à sa vente annuelle de thé de Noël, l'association Pro Junior Veveyse met à disposition des enfants, des jeunes et des familles du district, les prestations suivantes :

- ❖ Des aides financières aux familles, momentanément dans le besoin
- ❖ Un service de babysitting
- ❖ Un cours de babysitting annuel pour les élèves, dès la 2^{ème} du COV, en collaboration avec le RSSV
- ❖ Des soutiens financiers aux crèches, ludothèques, écoles lors d'une manifestation, d'un spectacle ou d'un camp ou encore lors de la création d'une place de jeux etc...
- ❖ Un soutien financier annuel à l'Atelier Jeunesse
- ❖ Un soutien financier au Passeport Vacances de la Veveyse
- ❖ Tient à disposition différentes listes de :
 - Associations et autres institutions pouvant apporter une aide financière ou autres
 - Adresses et publications diverses
 - Prospectus de camp pour enfants, camp de vacances « Mère seule » et camps de vacances « Papa- solo »

BIBLIOTHÈQUE – LUDOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE DE LA VEVEYSE

La bibliothèque de la Veveyse est ouverte aux habitants et aux résidents de la Veveyse et ses régions limitrophes. Elle dessert tout public qui souhaite trouver des informations dans des domaines très variés. Divers abonnements annuels sont proposés selon la situation de chacun. Pour exemple, le coût d'un abonnement pour un enfant revient à CHF 10.– comprenant la limite de 10 livres à la fois et il ne se paie qu'une seule fois pour toute la scolarité primaire. L'abonnement famille a un coût de CHF 40.–/an comprenant 40 livres en prêts pour un mois.

Plusieurs animations gratuites sont proposées tout au long de l'année. N'hésitez pas à consulter le site internet !

<u>Horaires :</u>	Lundi	Fermé
	Mardi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 17h00
	Mercredi	8h30 – 11h30 / 14h00 – 21h00
	Jeudi/Vendredi	14h00 – 17h00
	Samedi	8h30 – 11h30

Pendant les vacances scolaires :

Mercredi	14h00 – 21h00
Samedi	8h30 – 11h30

Adresse : Chemin des Crêts 11
1618 Châtel-Saint-Denis
021 948 64 14 – <https://biblio-veveyse.ch>



LUDOTHÈQUES

PAPAYOU

Horaires :

Ouvert tous les lundis de 15h00 à 18h00.
Fermé durant les vacances scolaires.

Ecole du Petit Prince
Bâtiment scolaire « Les Blés »
1616 Attalens
021 947 51 03
ludopapayou@gmail.com



LA TROTTINETTE

Horaires :

- 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois : de 15h00 à 18h00
- Tous les vendredis : de 15h30 à 18h00
- Pendant les vacances d'été : une ouverture selon informations sur le site



Ecole du Lussy
Chemin de Crey-Derrey 1
1618 Châtel-St-Denis
021 948 84 35 (pendant les heures d'ouverture)
www.ludo-chatel.ch

Les poux sont de retour !

On les cherche,
on les traite seulement
si on les voit



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

www.fr.ch

Quand les rechercher?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentilles à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)



Comment les rechercher?

Sur toutes les têtes de la famille:

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie): en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essayer le peigne sur un papier ménager pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux



Vous n'avez rien trouvé

Répéter ce contrôle dans une semaine



Vous avez trouvé des lentes

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine



Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
 - . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} - 8^e et 15^e jour)



En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un **autre** produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^e - 15^e jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1^{er} et 8^e jour (15^e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmier-e scolaire ou votre médecin traitant.



En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire



lentes



10 jours



14 jours



16 jours



20 jours



T Taille réelle d'un pou, 4mm



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du médecin cantonal SMC
Kantonsarztamt KAA

QUELQUES LIENS

LA MAIN TENDUE

TÉL. 143 / WWW.143.CH

La Main Tendue est un service de secours par téléphone, par courrier électronique ou par tchat individuel. Ce service offre aide et soutien à toute personne désirant exprimer un souci, une difficulté ou des interrogations, dans la confidentialité et le plus strict respect de l'anonymat.



ASSOCIATION DIS NO

WWW.DISNO.CH



Prévention de la maltraitance
et des abus sexuels envers les enfants

L'Association DIS NO a été fondée à Lausanne en 1995. Ses buts sont d'initier, de promouvoir ou d'aider toute action dans le sens de la prévention, la détection et le traitement de la violence et des abus sexuels envers les enfants.

T-KI (T'ES QUI ?)

WWW.T-KI.CH



Tki derrière ton pseudo ? Tki pour laisser faire ? Tki pour mater ? Autour de ces trois slogans s'articule «t ki», campagne de prévention visant à sensibiliser le public aux dérives liées à l'utilisation des moyens de communication modernes.

ACTION INNOCENCE

WWW.ACTIONINNOCENCE.ORG

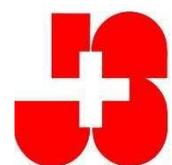


Informier et sensibiliser le public, les parents et les enfants des dangers liés à Internet. Promouvoir une pratique sécurisée d'Internet. Lutter contre la pédocriminalité sur Internet.

JEUNESSE + SPORT

WWW.JEUNESSEETSPORT.CH

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération qui propose des cours et des camps dans près de 85 sports et disciplines. Près de 80'000 cours ou camps ont lieu chaque année, regroupant environ 1 million de participations.





REPER a pour but de contribuer à la promotion de la santé et de développer toutes mesures utiles à la prévention des dépendances et des situations à risques. Elle s'adresse à un large public, tout en privilégiant son action auprès des jeunes.

BPA - BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

WWW.BPA.CH

Le bpa a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.



ADDICTION SUISSE

WWW.ADDICTIONSUISSE.CH

Prévention contre l'alcoolisme, les substances psychoactives et d'autres comportements pouvant engendrer une addiction.

CENTRE FRIBOURGEOIS DE SANTÉ SEXUELLE CFSS

026 305 29 55

Informier et prévenir en priorité les enfants, les parents et les enseignants. Programme spécialisé sur la prévention des abus sexuels, destiné aux classes enfantines/1ère année.



CIAO

WWW.CIAO.CH

Site d'informations et de prévention pour les ados.

LE TREMLIN

026 347 32 32 / WWW.TREMLIN.CH

Aide, conseil et soutien pour tous problèmes de toxicodépendance et prévention de la délinquance.



CENTRE FRIBOURGEOIS DE SANTE SEXUELLE CFSS

026 305 29 55

Rue de la Grand-Fontaine 50 - 1700 Fribourg
Rue de la Condémine 60 - 1630 Bulle

Permanence téléphonique

Lundi à Jeudi: 9:00-12:00, 14:00-17:00

Entretiens-conseils

À Fribourg sur rendez-vous du lundi au jeudi.

À Bulle sur rendez-vous le lundi et le jeudi après-midi.

ACM	Activités créatrices manuelles
ACT	Activités créatrices textiles
AES	Accueil extrascolaire
CDIP	Conférence des directions de l'instruction publique
CO	Cycle d'orientation (école secondaire)
DFAC	Direction de la Formation et des Affaires Culturelles
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
FAPAF	Fédération des associations de parents du canton de Fribourg
FAPERT	Fédération des associations de parents de Suisse Romande et Tessin
FRI-TIC	Concept/projet fribourgeois pour le développement des nouvelles technologies de communication
HARMOS	Harmonisation de la scolarité obligatoire
HEP	Haute école pédagogique
MAO/MAR	Mesure d'aide ordinaire / renforcée
PER	Plan d'étude romand
SLPP - GV	Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse (<i>service de logopédie psychologie et psychomotricité</i>)
TSS	Travailleur social en milieu scolaire



**Nous vous souhaitons à toutes et tous une
excellente année scolaire**

